

**DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

MAÎTRISE EN HISTOIRE DE L'ART

**GUIDE DE L'ÉTUDIANT
2013-2014**

La forme masculine est utilisée pour faciliter la lecture du document, elle désigne autant le féminin que le masculin.

TABLE DES MATIÈRES

1. GESTION DU PROGRAMME

1.1 Comité de programme

1.2 Sous-comité d'admission et d'évaluation

2. RÈGLEMENTS DES ÉTUDES AVANCÉES

2.1 Conditions d'admission au programme

2.2 Cours hors programme

2.3 Reconnaissances et intégration des acquis

2.4 Évaluation

2.5 Inscription

2.6 Modification d'inscription

2.7 Modification et révision de note

2.8 Prolongation

2.9 Modification du régime d'études

2.10 Restriction à la poursuite des études

3. LE PROGRAMME

3.1 Le mémoire de recherche

3.2 Le mémoire d'intervention

3.3 Exigences du code d'éthique

4. LES BOURSES, LES PRIX ET LES SOURCES DE REVENUS

4.1 Les bourses

4.2 Les prix

4.3 Les sources de revenus

5. LE DOMAINE DE SPÉCIALISATION DES PROFESSEURS

1. GESTION DU PROGRAMME

1.1 Comité de programme

Le comité de programme est composé de trois ou quatre professeurs, d'un nombre égal d'étudiants et d'un représentant des chargés de cours. Le comité a pour mandat de voir à la bonne marche du programme en ce qui a trait aux commandes de cours, aux évaluations des enseignements, à l'organisation du Forum des diplômés, etc.

Le directeur de programme siège d'office à ce comité pour la durée de son mandat. En septembre de chaque année, l'assemblée départementale désigne les deux ou trois autres professeurs qui y siègeront pour une période d'une année. L'élection des étudiants du comité a lieu au début du trimestre d'automne lors de l'accueil des nouveaux inscrits au programme. À la même période, le représentant des chargés de cours est désigné par l'ensemble des chargés de cours du département.

1.2 Sous-comité d'admission et d'évaluation

Le sous-comité de programme est composé exclusivement de professeurs qui siègent également à ce comité de programme. Il a pour mandat de voir, entre autres, à l'étude des demandes d'admission au programme, à l'évaluation de projets de recherche des étudiants et à la composition des jurys d'évaluation des mémoires, à étudier les cas particuliers.

2. RÉGLEMENTS DES ÉTUDES AVANCÉES

Les programmes d'études avancées doivent suivre les consignes du « Règlement des études et des cycles supérieurs, Règlement no 8 », accessible sur le site suivant : http://www.insances.uqam.ca/reglements/reglement_8.html. Les informations qui suivent sont en accord avec le Règlement, mais apportent certaines précisions sur le programme de maîtrise en études des arts.

2.1 Conditions d'admission au programme

Pour être admis à la maîtrise en études des arts, le candidat doit détenir un diplôme de baccalauréat en histoire de l'art avec une moyenne cumulative minimale de 3,2/4,3. Un candidat qui a complété un baccalauréat dans une discipline connexe peut présenter une demande d'admission, mais le sous-comité lui demandera de suivre des cours de « propédeutique » et en déterminera le nombre.

Un étudiant à qui il n'est demandé de suivre que deux cours de rattrapage, « cours d'appoint », peut déjà s'inscrire à un ou à deux séminaires. Ces cours d'appoint doivent être réussis avec la moyenne cumulative d'au moins 3,2/4,3. Un étudiant inscrit en propédeutique (plus de deux cours de rattrapage) peut convertir les

deux derniers cours de propédeutique en cours d'appoint et s'inscrire à un ou deux séminaires à la condition d'avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,2/4,3.

2.2 Cours hors programme

Aux études avancées, tout étudiant peut, à l'intérieur de la maîtrise, suivre un cours hors programme à l'UQAM ou dans une autre université avec la permission écrite de son directeur de recherche et du directeur du programme. Ce cours hors programme doit être en lien direct avec le projet de recherche de l'étudiant.

2.3 Reconnaissance et intégration des acquis

Toute reconnaissance des acquis relève du sous-comité qui peut les accorder pour certains cours suivis dans un ou d'autres programmes de maîtrise à l'extérieur de l'UQAM et dont les contenus présentent des similitudes avec les cours de la maîtrise en études des arts. Les crédits attribués à ces activités sont accordés avec la mention « K ».

L'exemption consiste à soustraire l'étudiant à l'obligation de suivre un ou des cours d'un programme. **La substitution** consiste à remplacer par d'autres cours, ceux prévus au programme de l'étudiant.

2.4 Évaluation

Modes d'évaluation et définitions

Toutes les activités d'un programme sont évaluées selon la notation **A+ A A-, B+ B B-, C+ C** (pour la scolarité : séminaires et ateliers de recherche) et excellent, très bien, bien, échec (pour le mémoire).

La note « E » signifie échec, le cours est à reprendre s'il s'agit d'une activité obligatoire; dans le cas d'un cours optionnel, celui-ci peut être remplacé par un autre au choix avec l'autorisation du directeur du programme.

La note « E » est aussi attribuée à tout cours abandonné après la fin de la 10^e semaine de cours. Il est donc important, dans le cas d'une annulation de cours, de s'assurer d'avoir rempli les formulaires d'abandon dans les temps prescrits.

La lettre « I » n'est attribuée qu'à titre exceptionnel et signifie que l'étudiant n'a pas encore satisfait aux exigences du cours. Une demande « d'incomplet » qui entraînera la note « I » doit être présentée à l'enseignant qui peut l'accepter ou la refuser. Cette lettre doit être convertie au plus tard deux mois après la fin du trimestre, sinon le « I » se change automatiquement en « E ».

La lettre « K » signifie que l'étudiant a été exempté de suivre le cours concerné (voir le point 2.3 Reconnaissance et intégration des acquis).

La lettre « L » indique qu'une activité a d'abord été notée « E » et a par la suite été reprise et réussie.

La lettre « R » est utilisée pour indiquer que la remise d'un résultat est reportée. Cette mention doit être convertie au plus tard dans les quatre semaines qui suivent la fin du délai sinon cette mention sera changée en « E ».

Le symbole « # » est utilisé pour indiquer que la remise d'un résultat pour une activité directement reliée au travail de recherche de l'étudiant est reportée à la fin du délai autorisé. Le symbole doit être converti en lettre dans les quatre semaines qui suivent la fin du délai, sans quoi il est automatiquement converti en « E ».

2.5 Inscription

Inscription obligatoire à chacun des trimestres

Les étudiants doivent **s'inscrire chaque trimestre** (automne, hiver et été) et ce, jusqu'au dépôt final du mémoire. Le défaut d'inscription à un trimestre entraîne l'exclusion.

Absence autorisée

Un étudiant peut demander une exemption d'inscription à un trimestre, mais doit **en faire la demande par écrit à la direction du programme**. Il peut s'absenter pour trois trimestres consécutifs à l'intérieur du programme. La quatrième absence ferme automatiquement le dossier.

Il est à noter que le ou les trimestres d'absence autorisée **ne comptent pas** dans le calcul de la durée maximale du programme d'études.

Congés parentaux

Les étudiants peuvent se prévaloir d'un congé de maternité (durée de deux (2) trimestres consécutifs) ou de paternité (durée de deux (2) trimestres consécutifs). Ils ne s'inscrivent pas durant ce congé et cette période d'absence ne compte pas dans le calcul de la durée des études. L'adoption d'un enfant donne aussi droit à un congé de deux (2) trimestres.

2.6 Modification d'inscription

Toute modification de cours doit être faite auprès de la secrétaire du programme durant la période établie par le calendrier universitaire pour l'année en cours.

La période de modification d'inscription avec remboursement (y compris l'annulation de cours) commence le jour du début officiel des cours et se termine à la fin du 6e jour ouvrable qui suit. La période d'abandon autorisée sans mention d'échec ni remboursement correspond à la 46^e journée ouvrable après le début officiel du trimestre.

2.7 Modification et révision de note (insatisfaction du résultat d'un cours) Modification de note

Important : la demande de modification de note doit être déposée dans les **dix (10) jours** ouvrables suivant la réception de la note officielle du registraire.

La demande de modification de note **est la première étape pour changer un résultat**. Si le résultat de la demande de modification ne correspond pas aux attentes de l'étudiant, il peut passer à la deuxième étape, celle de la révision de note.

Révision de note

Important : l'étudiant doit déposer la demande de révision de note dans **le mois** qui suit la réponse obtenue à la demande de modification de note.

Un comité de révision est formé par le sous-comité de programme. Les membres du comité de révision doivent étudier la demande dans **les vingt (20) jours ouvrables** suivant la date où il reçoit la demande. Le comité peut hausser, abaisser ou maintenir la note initiale. **Sa décision est irrévocable.**

2.8 Prolongation

La durée du programme pour les étudiants inscrits à **temps complet** est de deux (2) ans, avec une année de prolongation non renouvelable. La durée du programme pour ceux qui sont à **temps partiel** est de quatre (4) ans, avec une année de prolongation non renouvelable.

Procédure de demande prolongation en rédaction de mémoire

La demande de prolongation doit être transmise **au moins un (1) mois** avant le début du dernier trimestre. Le formulaire prévu à cet effet doit être accompagné des documents suivants : a) une lettre de justification de la part de l'étudiant expliquant les raisons qui ont motivé la demande; b) un document faisant état de l'avancement de la recherche au moment de la demande (textes présentés en atelier de recherche, chapitres complétés, etc.); c) un calendrier des activités à poursuivre au cours de la prolongation. La demande de prolongation doit être **approuvée (par écrit) par le directeur de recherche** et par le sous-comité de programme. Le directeur de programme doit signer le formulaire qui est envoyé au Bureau des études et des programmes.

2.9 Modification du régime d'études

Une demande de changement de statut doit être justifiée (par écrit) par l'étudiant. La demande sera soumise au sous-comité de programme. Si la demande est acceptée, l'étudiant sera avisé de la nouvelle durée de son cheminement au programme.

Un changement de statut de temps complet à temps partiel implique :

Un(1) trimestre à temps complet = deux(2) trimestres à temps partiel

Une(1) année à temps complet = deux(2) années à temps partiel

2.10 Restriction à la poursuite des études

Exclusion

- Le défaut d'inscription à un trimestre.
- Un échec dans plus de deux (2) activités du programme ou un deuxième (2^e) échec lors de la reprise d'un cours.
- L'omission du dépôt de sujet de recherche dans les délais prévus.
- Refus du projet de recherche par le sous-comité de programme.
- Défaut de répondre aux exigences particulières du sous-comité de programme.
- Moyenne cumulative inférieure à 2.7 sur 4.3 après 6 crédits.

Réadmission au programme

L'étudiant exclu d'un programme d'études avancées ne peut suivre d'activités ni être réadmis au programme avant qu'un délai de douze (12) mois ne se soit écoulé depuis le trimestre d'exclusion. Il ne peut être réadmis dans ce même programme qu'une seule fois. L'étudiant exclu en raison **du rejet** de son mémoire ne peut être réadmis dans ce même programme qu'après un délai de sept (7) ans.

L'étudiant peut aussi décider d'abandonner son programme et revenir à un trimestre ultérieur. À ce moment, il fait une demande de réadmission et le sous-comité de programme décide alors du nombre de trimestres à accorder à l'étudiant pour terminer sa maîtrise. Il est à noter que l'étudiant continue sa maîtrise là où il l'avait laissée avant l'abandon et ne paie que les frais de scolarité qui restent à payer.

3. LE PROGRAMME

3.1 Le mémoire de recherche

Dépôt du projet de recherche : l'étudiant doit déposer son projet de recherche **avant** la troisième (3^e) inscription (temps complet) et **avant** la cinquième (5^e) inscription (temps partiel). Le sujet non déposé implique une non-inscription au prochain trimestre.

Le dépôt du projet de recherche à la maîtrise en études des arts comprend : a) le titre provisoire du mémoire; b) la définition du sujet; c) des exemples du corpus étudié; d) la problématique de recherche; e) les assises théoriques majeures; f) la méthodologie; g) les sources bibliographiques principales. L'étudiant peut ajouter des reproductions d'images de son corpus d'étude. **Le projet doit être signé** par le directeur de recherche et approuvé par le sous-comité. Toute modification majeure du sujet de recherche doit être approuvée par le sous-comité.

Choix du directeur de recherche; du codirecteur de recherche : l'étudiant doit choisir son directeur de recherche avant la deuxième (2^e) inscription (temps complet) ou quatrième (4^e) inscription (temps partiel). Dans le cas d'une codirection, le choix du codirecteur doit d'abord être approuvé par le directeur principal.

Dépôt du mémoire de recherche : la scolarité (incluant les deux ateliers de recherche) doit être terminée avec une moyenne cumulative **égale ou supérieure** à 2.7 sur 4.3 et avoir obtenu l'autorisation écrite (formulaire prévu à cet effet) de son directeur de recherche.

Le jury d'évaluation d'un mémoire est composé d'au moins trois membres, dont deux professeurs ou chargés de cours du département. Le mémoire doit être déposé en trois ou quatre exemplaires (dans le cas d'une codirection). Les mémoires doivent être rédigés en français. Cependant, exceptionnellement, sous la recommandation du directeur de recherche, l'étudiant dont la langue maternelle est autre que le français peut être autorisé par le sous-comité de programme à rédiger son mémoire en **anglais**. Il doit obtenir l'approbation du sous-comité au plus tard à la fin de sa scolarité.

Les membres du jury d'évaluation ont **un (1) mois**, à partir de la réception du mémoire, pour transmettre l'évaluation.

Dans le cas d'une **demande de corrections** mineures ou majeures au mémoire, un délai de deux (2) mois (correction mineure) ou de six (6) mois (corrections majeures) est accordé à l'étudiant qui doit alors transmettre les copies corrigées. Dans le cas d'une demande initiale de corrections majeures, tous les membres du jury doivent procéder à une nouvelle évaluation du mémoire.

L'étudiant peut faire une demande de reliure pour une somme modique.

Pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative de 2.7 sur 4.3.

3.2 Le mémoire d'intervention

Avec l'assentiment du directeur de recherche, l'étudiant peut faire un mémoire d'intervention, par exemple, organiser une exposition. Dans ce cas, il doit néanmoins présenter un document écrit substantiel en accompagnement de l'intervention. Le type de mémoire (recherche ou intervention) doit être précisé lors du dépôt du projet de recherche. La notation pour un mémoire d'intervention est la suivante : 60 % pour le document écrit; 40 % pour l'intervention.

3.3 Exigences du code d'éthique

Trois types de recherche exigent que l'étudiant utilise les formulaires du code d'éthique : a) consultation d'archives privées; b) enregistrements visuels ou sonores de visiteurs dans les musées et les galeries; c) entrevues et questionnaires visuels ou sonores auprès des

artistes, collectionneurs ou autres professionnels des arts.

Les formulaires sont disponibles au secrétariat du programme et sur le site web du département. Lors du dépôt de son mémoire, l'étudiant doit remettre l'original des formulaires dûment remplis à la direction du programme. Ces documents seront déposés au dossier de l'étudiant et conservés dans les archives. L'étudiant peut aussi en inclure une copie en annexe de son mémoire.

4. LES BOURSES, LES PRIX ET LES SOURCES DE REVENUS

Important : les formulaires sont disponibles aux bureaux de la section de l'aide financière, au pavillon J.-A. De Sève (local DS-R345). Afin de connaître tous les détails pertinents aux demandes de bourses et de prix, l'étudiant peut composer le 514-987-3000, poste 7871 ou consulter le site suivant : <http://www.sve.uqam.ca/aide-financiere/index.htm>

4.1 Les bourses (bourses d'organismes internes et externes à l'UQAM)

Bourse d'excellence de l'UQAM pour les cycles supérieurs

Date limite : fin septembre

B o u r s e « C R S H » (www.crsh.ca)

Date limite : fin octobre

Bourse « FQRSC » (www.fqrsq.gouv.qc.ca)

Date limite : mi-octobre

Bourses « Fondation UQAM »

(Fonds du département d'histoire de l'art et autres bourses dédiées) Date limite : début octobre

Bourse « FARE » (Fonds à l'accessibilité et à la réussite des études) Date limite : fin septembre

Bourse à la Mobilité

Cette bourse est offerte aux étudiants qui désirent faire un court séjour (crédité) à l'extérieur du Québec dans le cadre de leur formation. www.international.uqam.ca; mobilite@uqam.ca

Date limite : mi-février.

Programmes d'échanges étudiants

Les programmes d'échanges étudiants permettent aux étudiants d'étudier dans un établissement à l'étranger durant un ou deux trimestres tout en conservant leurs droits acquis en tant qu'étudiants de l'UQAM. www.international.uqam.ca; mobilite@uqam.ca

Date limite : mi-février

Programme de bourses des gouvernements étrangers

Bourses d'études supérieures offertes aux Canadiens en vertu d'accords culturels entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada et les pays suivants : Allemagne, Chili, Colombie, Corée, Espagne, Finlande, France, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Russie. Les formulaires sont disponibles au secrétariat du programme.

Date limite : selon les pays

Organisation des États américains

Bourses d'études supérieures et de recherche à l'étranger offertes aux Canadiens. Les formulaires sont disponibles au secrétariat du programme.

Date limite : fin janvier

Bourses du Commonwealth

Bourses d'études supérieures disponibles aux étudiants canadiens : Inde, Malaysia, Ouganda, Royaume-Uni, Sri Lanka, Fidji, Nouvelle-Zélande. Les formulaires sont disponibles au secrétariat du programme.

Date limite : fin décembre

Pour de l'information sur toutes autres sortes de bourses, même à l'international, l'étudiant peut se référer au site suivant : <http://www.sve.uqam.ca/aide-financiere/index.htm>

4.2 Les prix

Prix d'excellence « Desjardins/ACFAS » (étudiants – chercheurs)

Date limite : mi-janvier

4.3 Les sources de revenus

Assistant de recherche

Ce sont les professeurs qui obtiennent des subventions de recherche et qui engagent des étudiants comme assistants. Les étudiants peuvent aussi annoncer aux professeurs concernés leur désir d'être assistants.

Auxiliaire d'enseignement

Correction d'exercices, de travaux et d'examen au niveau des études de 1^{er} cycle. Les professeurs et les chargés de cours embauchent des étudiants de 2^e et de 3^e cycles pour ces tâches. Les étudiants du programme de maîtrise intéressés peuvent manifester leur intérêt pour ce travail auprès des enseignants ou en faire part à l'assistante administrative du département.

Moniteur

Programme d'aide, offert par le département, aux étudiants du baccalauréat qui éprouvent quelques difficultés dans la préparation de leurs travaux et de leurs examens. Les étudiants intéressés du programme de maîtrise peuvent manifester leur intérêt pour ce travail auprès des enseignants ou en faire part à l'assistante administrative du département.

5. LE DOMAINE DE SPÉCIALISATION DES PROFESSEURS

ABDALLAH, Monia (987-3000- poste 4792)

Art contemporain du Moyen-Orient, Art contemporain en pays d'Islam; rapport entre Art et Culture dans la mondialisation : Identités culturelles, multiculturalisme, notions d'hybridité, d'altérité et de métissage; approches critiques en histoire de l'art : champs des études culturelles et postcoloniales; historiographie de l'art, historiographie de l'art islamique.

ARSENAULT, Daniel (987-3000 – poste 1401)

Contextualisation et sémiologie visuelle de l'art rupestre préhistorique; iconographie religieuse précolombienne; problématiques de mise en valeur des patrimoines autochtones aujourd'hui.

BERGERON, Yves (987-3000 – poste 2909)

Muséologie et patrimoine ethnologique; histoire des collections et de la muséologie; culture matérielle; tendances culturelles; muséologie et éthique.

CARTER, Jennifer (987-3000 – poste 0885)

Muséologie et théorie; nouvelles muséologies; histoire de l'architecture; exposition et scénographie; muséologie des droits de la personne.

CLAUSEN, Barbara (987-3000 – poste 6459)

Histoire et théorie de la performance, de l'image en mouvement, des pratiques conceptuelles au XXe et XXIe siècle; les formes de mémoire collective et culturelle dans l'art contemporain; histoire et théorie de l'appropriation et de la reprise au XXe et XXIe siècle; histoire et théorie du statut de l'auteur et des collaborations artistiques; histoire et théorie de la conception d'expositions et muséologie; commissariat d'expositions et muséologie de l'art contemporain.

CONTANDRIOPOULOS, Christina (987-3000 – poste 5301)

Histoire et théorie architecturale (1750-1871); histoire et pratiques de la cartographie; histoire des villes et du territoire; enjeux de la pratique architecturale actuelle (2001-2012); architecture et utopie.

DAVIS, Peggy (987-3000 – poste 6264)

Histoire de l'art européen, XVIIIes–XIXe siècles; estampe, illustration, peinture, sculpture; art et politique; art et littérature; exotisme; primitivisme.

FRASER, Marie (987-3000 – poste 1879)

Histoire et théorie de l'art contemporain; commissariat d'exposition et muséologie; récit et nouvelles modalités narratives; l'art et la ville/interventions artistiques en milieu urbain.

GÉRIN, Annie (987-3000 – poste 5078)

Histoire de l'art européen et nord-américain du XXe siècle; art et propagande russes et soviétiques; art public; art sur Internet; culture matérielle; études culturelles.

HARDY, Dominic (987-3000 – poste 6448)

Histoire et historiographie de l'art au Québec/Canada; études sur la caricature et la satire graphique; théories de la représentation; figures visuelles/textuelles de l'ironie, du grotesque et du carnavalesque.

LALONDE, Joanne (987-3000 – poste 2365)

Arts médiatiques; arts et nouvelles technologies; métissage identitaire et sexuel dans l'art contemporain; sémiologie visuelle.

LAMOUREUX, Ève (987-3000 – poste 2499)

Art et politique au 20e siècle; art engagé au Québec; champs de l'art québécois; médiation culturelle.

LAPOINTE, Gilles (987-3000 – poste 6713)

Histoire de l'art au Québec (XXe siècle); modernité et automatisme québécois; écrits d'artistes; épistolarité et édition critique.

LATOUCHE, Pierre-Édouard (987-3000 – poste 3951)

Architecture domestique au Québec aux XVIIe et XVIIIe siècles; l'écriture utilitaire et l'histoire du bâtiment en Nouvelle-France; l'architecture verte aux États-Unis dans les années 1970.

LAVOIE, Vincent (987-3000 – poste 6199)

Histoire de la photographie; théorie des représentations événementielles; historiographie visuelle; esthétique; sociologie des médias.

LOUBIER, Patrice (987-3000 – poste 3139)

Modernisme tardif et art conceptuel; art contemporain; art actuel québécois; art d'intervention et pratiques furtives.

LUPIEN, Jocelyne (987-3000 - poste 1935)

Art contemporain et actuel; art au XXe siècle; théories de l'art; sémiologie visuelle; rapport entre l'art et les théories de la perception.

MARTIN, Louis (987-3000 – poste 2197)

Histoire de l'architecture et de la ville; théorie de l'architecture; mouvement moderne en architecture; architecture nord-américaine et québécoise.

RALICKAS, Eduardo (987-3000 – poste 5346)

Théories et philosophies de l'art, esthétique, histoire et théorie de l'art contemporain, romantisme allemand, histoire et théories de la performativité.

SAINT-GELAIS, Thérèse (987-3000 poste 6724)

Art contemporain et actuel international; art québécois contemporain et actuel; histoire de l'art des femmes; études féministes (gender studies); esthétique.

SAPIR, Itay (987-3000 poste 5163)

Histoire de l'art européen (XVIe-XVIIe siècles), en particulier la peinture en Italie; art et savoir, approches épistémologiques de l'art; esthétique et théorie de l'art, de la Renaissance jusqu'à l'époque contemporaine; Relations texte-image

TRÉPANIÉ, Esther (987-3000 - poste 4162)

Art canadien; problématique des débuts de la modernité; sociologie de l'art; mode.

UZEL, Jean-Philippe (987-3000 - poste 4907)

Histoire de l'art (historiographie artistique, fin XIXe – début XXe siècle); sociologie de l'art (sociologie des œuvres, art contemporain et actuel); esthétique (art et politique, du XVIIIe siècle à nos jours).